



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

Hôtel de Ville de Caudry

Mr Frédéric BRICOUT
Maire de Caudry

Place du Général de Gaulle

59540 CAUDRY

Vos réf : Votre courriel du 19/01/2021
Nos réf : LP/CD/LR - 21012021
Objet : Périmètre de sauvegarde Ville de Caudry

Lille, le **22 JAN. 2021**

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre courriel du 19 janvier et en vue de votre projet de délibération en Conseil Municipal, je vous informe que la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France émet un avis favorable quant à l'instauration d'un périmètre de sauvegarde des commerces et entreprises artisanales.

L'artisanat, au travers des activités d'alimentation, de services à la personne et de réparation, offre en effet un service de proximité indispensable aux habitants. Il est source d'animation socio-économique et d'emplois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes plus sincères salutations.

Laurent RIGAUD

Direction Territoriale Zone Est
Dossier suivi par : DUTRIEUX Caroline – courriel : c.dutrieux@cma-hautsdefrance.fr – tél : 06 60 08 52 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT HAUTS-DE-FRANCE
Site : www.cma-hautsdefrance.fr
Décret n° 2017-1441 du 3 octobre 2017